



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 15 mars 2016 — N° 151

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Bernier (Montmorency) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Mario Imbault pour son acte de civisme.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de féliciter M. Jacques Larrivée, intronisé au Temple de la renommée du Tournoi national midget d'Amos.

Mme Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'entreprise Cassis Monna & Filles.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Monique Couture pour son engagement bénévole.

Mme Charbonneau (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise des popotes roulantes.

15 mars 2016

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de féliciter le jeune Viggo Belley-Cheseaux pour son combat contre la leucémie.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'artiste Sergio Gutiérrez.

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Guy Fortin et à Mme Lise Ledoux pour leur engagement bénévole.

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner la visite des jeunes de l'harmonie de l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à l'Assemblée nationale.

M. Leitão (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le 103^e anniversaire de Mme Jane Ellen Robinson Mack.

À 13 h 52, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 heures.

1988

15 mars 2016

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Vallée, ministre de la Justice, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 14 mars 2016, que lui a adressée M^e Michel Bouchard, président du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales, concernant le rapport du Comité sur la rémunération et certaines conditions de travail des procureurs aux poursuites criminelles et pénales, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2019, et déposé à l'Assemblée nationale le 6 octobre 2015.

(Dépôt n° 1981-20160315)

Mme David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur, dépose les états financiers et les états du traitement 2014-2015, ainsi que les rapports sur la performance et les perspectives de développement des institutions suivantes :

École de technologie supérieure	(Dépôt n° 1982-20160315)
École nationale d'administration publique	(Dépôt n° 1983-20160315)
HEC Montréal	(Dépôt n° 1984-20160315)
Institut national de recherche scientifique (INRS)	(Dépôt n° 1985-20160315)
Polytechnique Montréal	(Dépôt n° 1986-20160315)
Université Bishop's	(Dépôt n° 1987-20160315)
Université Concordia	(Dépôt n° 1988-20160315)
Université de Montréal	(Dépôt n° 1989-20160315)

15 mars 2016

Université de Sherbrooke	(Dépôt n° 1990-20160315)
Université du Québec (siège social)	(Dépôt n° 1991-20160315)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	(Dépôt n° 1992-20160315)
Université du Québec à Chicoutimi	(Dépôt n° 1993-20160315)
Université du Québec à Montréal	(Dépôt n° 1994-20160315)
Université du Québec en Outaouais	(Dépôt n° 1995-20160315)
Université du Québec à Rimouski	(Dépôt n° 1996-20160315)
Université du Québec à Trois-Rivières	(Dépôt n° 1997-20160315)
Université Laval	(Dépôt n° 1998-20160315)
Université McGill	(Dépôt n° 1999-20160315)
Télé-Université du Québec (TÉLUQ)	(Dépôt n° 2000-20160315)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 9 février 2016 par Mme Lamarre (Taillon) concernant l'abolition des mesures d'isolement et de contention physique et chimique dans les hôpitaux québécois;
(Dépôt n° 2001-20160315)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 février 2016 par M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) concernant le régime matrimonial et les délais d'appel.
(Dépôt n° 2002-20160315)

15 mars 2016

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 25 février 2016, que lui a adressée M. Roch Marc Christian Kaboré, président du Burkina Faso, en réponse à la lettre de condoléances transmise au nom de l'Assemblée à la suite des attentats du 15 janvier 2016 à Ouagadougou;

(Dépôt n° 2003-20160315)

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Roy (Montarville) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 16 mars 2016, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2004-20160315)

Dépôts de rapports de commissions

M. Ouellette (Chomedey), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 24 et 25 février ainsi que le 10 mars 2016, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi visant à assurer une meilleure concordance entre les textes français et anglais du Code civil. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2005-20160315)

M. Tanguay (LaFontaine), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 24 et 25 février ainsi que les 8, 9, 10 et 11 mars 2016, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 81, Loi visant à réduire le coût de certains médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments en permettant le recours à une procédure d'appel d'offres.

(Dépôt n° 2006-20160315)

15 mars 2016

M. Reid (Orford), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 18, 23 et 24 février ainsi que les 9 et 10 mars 2016, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document d'information sur le transport rémunéré de personnes par automobile.

(Dépôt n° 2007-20160315)

Dépôts de pétitions

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), au nom de M. Bergeron (Verchères), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 788 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'adoption d'un décret afin d'exclure un terrain d'une zone agricole pour la construction d'une école primaire à Val-des-Monts.

(Dépôt n° 2008-20160315)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Rochon (Richelieu), conjointement avec Mme Lavallée (Repentigny) et Mme David (Gouin), propose :

15 mars 2016

QUE l'Assemblée nationale rappelle la publication, le 18 novembre 2015, du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018, *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée*;

QU'elle souligne que ce plan d'action est le fruit du travail de l'ensemble des groupes parlementaires et que les députés et députées de l'Assemblée nationale doivent être des modèles pour prévenir et contrer l'intimidation;

QUE l'Assemblée nationale rappelle également l'entrée en vigueur, le 4 juin 2015, de la Politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement au travail, laquelle confirme la volonté de chaque député ainsi que de l'administration de l'Assemblée nationale de faire en sorte que cette dernière soit un milieu de travail sain et harmonieux, exempt de harcèlement.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 174 en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Roberge (Chambly), conjointement avec M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), présente une motion concernant les activités d'enseignements dans les établissements d'enseignement supérieur; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Marceau (Rousseau) et M. Bonnardel (Granby), présente une motion concernant le budget du Québec 2016-2017; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

15 mars 2016

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard de l'étude du Livre vert intitulé *Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale*;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 77, Loi sur l'immigration au Québec;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 86, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 16 mars 2016, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Roy (Montarville).

Cette motion se lit comme suit :

15 mars 2016

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'apport économique et social que procure au Québec une immigration dont le volume respecte notre capacité d'accueil et d'intégration;

QU'elle prenne acte que plusieurs intervenants des milieux municipal, communautaire et économique sont préoccupés par notre incapacité actuelle à accueillir, intégrer et franciser tous les immigrants admis au Québec;

QU'elle demande au gouvernement de tenir compte du contexte actuel et de ne pas hausser les seuils d'immigration.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, propose que le principe du projet de loi n° 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Ouellet (René-Lévesque) propose la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement, le projet de loi n° 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, soit scindé en quatre projets de loi :

15 mars 2016

Un premier intitulé Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, comprenant les articles 1 à 5, 24 à 26, 28 à 31, 33 à 38, 62, 73, 76 à 81, 84 et l'article 90 à l'exception des mots « , à l'exception des articles 27, 45 à 57, 61, 64, 74, 75 et 86, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017 »;

Un second intitulé Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement et modifiant d'autres dispositions législatives, comprenant les articles 27, 39 à 61, 64, 74, 75, 85, 86 et l'article 90;

Un troisième intitulé Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec, comprenant les articles 65 à 72, 87 à 89 et l'article 90 à l'exception des mots « , à l'exception des articles 27, 45 à 57, 61, 64, 74, 75 et 86, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017 »;

Un quatrième intitulé Loi modifiant la Loi sur les cités et villes et modifiant d'autres dispositions législatives, comprenant les articles 6 à 23, 32, 63, 82, 83 et l'article 90 à l'exception des mots « , à l'exception des articles 27, 45 à 57, 61, 64, 74, 75 et 86, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ».

À 16 h 52, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 18.

15 mars 2016

À 17 h 36, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de la motion de scission, M. Gendron, troisième vice-président, prend la question en délibéré et suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 37.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, proposant que le principe du projet de loi n° 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, soit maintenant adopté.

M. Gendron, troisième vice-président, rend sa décision sur la recevabilité de la motion de scission présentée par M. Ouellet (René-Lévesque).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La jurisprudence parlementaire a plusieurs fois reconnu que, pour qu'une motion de scission soit déclarée recevable, un projet de loi doit comporter plus d'un principe. De plus, chaque projet de loi résultant de la scission doit être cohérent, complet et pouvoir vivre indépendamment l'un de l'autre. Il a également été établi qu'il faut distinguer un principe, qui est un élément essentiel du projet de loi, d'une modalité qui est plutôt accessoire à ce principe. Par ailleurs, dans la détermination de ce qu'est un principe, la présidence ne doit ni rechercher ni tenir compte de l'intention de l'auteur du projet de loi. L'analyse est basée uniquement sur les dispositions contenues dans celui-ci.

Dans les circonstances, la présidence ne nie pas que l'intention peut être de donner suite à différentes demandes concernant le domaine municipal. Toutefois, elle constate que cette intention se déploie sous la forme de plusieurs principes. De plus, il ne s'agit pas en soi d'un critère dont la présidence doit tenir compte dans l'analyse de la recevabilité d'une motion de scission pas plus que la présidence doit tenir compte du fait que, par le passé, des projets de loi en matière municipale n'aient pas fait l'objet d'une motion de scission. Les seuls critères qui guident la présidence sont ceux exprimés par la jurisprudence et ceux prévus par le règlement.

1997

15 mars 2016

Or, le seul type de projet de loi pour lequel une motion de scission ne peut être présentée est prévu par l'article 268 et concerne les projets de loi d'intérêt privé. Le projet de loi dont il est ici question n'étant pas de cette nature, la présidence ne peut conclure qu'il est interdit de proposer une motion de scission pour ce motif. D'ailleurs, une décision antérieure avait déclarée recevable une motion de scission présentée à l'égard d'un projet de loi modifiant diverses dispositions législatives dans le domaine municipal.

Il ressort que le projet de loi contient plus d'un principe et non de simples modalités se rattachant à un seul principe. En effet, telle que rédigée, la motion de scission propose de regrouper des éléments du projet de loi initial en quatre projets de loi, c'est-à-dire les projets de loi 2, 3 et 4 qui résulteraient de la scission et qui peuvent constituer autant de principes distincts, ainsi qu'un premier projet de loi, soit celui intitulé Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, qui constitue le résidu d'un projet de loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale. Celui-ci peut également être considéré comme un projet de loi en soi.

Une fois cette étape de l'analyse franchie, la présidence doit vérifier si chaque projet de loi résultant de la scission peut exister de manière autonome et constituer un tout cohérent.

À cet égard, la présidence constate que, sauf pour l'article d'entrée en vigueur, il n'y a aucune disposition des projets de loi résultant de la scission qui réfère de l'un à l'autre et qui les rendrait incohérents. Quant à l'article d'entrée en vigueur, il prévoit une date particulière pour certaines dispositions. Or, toutes ces dispositions ne se retrouvent que dans le second projet de loi. L'article 90 garde donc tout son sens à l'égard de celui-ci et le fait de retirer les exceptions de l'article 90 tel que formulé dans les trois autres projets de loi respecte ce que la jurisprudence parlementaire permet à l'égard d'un article d'entrée en vigueur.

En conséquence, la motion de scission respecte les critères énoncés par la jurisprudence et est déclarée recevable.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour le débat restreint sur cette motion de scission : 56 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

15 mars 2016

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de scission de M. Ouellet (René-Lévesque).

Le débat terminé, la motion de scission est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **175** en annexe)

Pour : **14** Contre : **67** Abstention : **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, proposant que le principe du projet de loi n° 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 83 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 83 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

À 21 h 30, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 16 mars 2016, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

15 mars 2016

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Rochon (Richelieu), conjointement avec Mme Lavallée (Repentigny) et Mme David (Gouin) :

(Vote n° 174)

POUR - 110

Anglade (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Drainville (PQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marceau (PQ)	(Montarville)
Bernier (PLQ)	(Sherbrooke)	Martel (CAQ)	Roy (IND)
Bérubé (PQ)	Fortin (PLQ)	Massé (IND)	(Arthabaska)
Billette (PLQ)	(Pontiac)	Matte (PLQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Blais (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Merlini (PLQ)	Samson (CAQ)
Blanchette (PLQ)	(Jonquière)	Morin (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Gendron (PQ)	Nichols (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Giguère (PLQ)	Ouellet (PQ)	Simard (PLQ)
Boucher (PLQ)	Girard (PLQ)	(René-Lévesque)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Boulet (PLQ)	Habel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Simard (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Hamad (PLQ)	(Vachon)	(Dubuc)
Busque (PLQ)	Hardy (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Caire (CAQ)	Heurtel (PLQ)	Pagé (PQ)	Soucy (CAQ)
Carrière (PLQ)	Huot (PLQ)	Paradis (PLQ)	Spénard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Iracà (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	St-Denis (PLQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kelley (PLQ)	(Lévis)	Surprenant (CAQ)
Chevarie (PLQ)	Kotto (PQ)	Péladeau (PQ)	Tanguay (PLQ)
Cloutier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Therrien (PQ)
Coiteux (PLQ)	Lamarre (PQ)	Plante (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Couillard (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Turcotte (PQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	Vallée (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Leclair (PQ)	Proulx (PLQ)	Vallières (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Reid (PLQ)	Vien (PLQ)
David (IND)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	Villeneuve (PQ)
(Gouin)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Rochon (PQ)	
(Outremont)			

15 mars 2016

Sur la motion de scission de M. Ouellet (René-Lévesque) :

(Vote n° 175)

POUR - 14

Bergeron (PQ)	Kotto (PQ)	Ouellet (PQ)	Turcotte (PQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	(René-Lévesque)	
David (IND)	Leclair (PQ)	Poirier (PQ)	
(Gouin)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)	
Gaudreault (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)	
(Jonquière)		(Bonaventure)	

CONTRE - 67

Anglade (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Arcand (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Auger (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Outremont)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bernier (PLQ)	de Santis (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	(Pontiac)	Morin (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Nichols (PLQ)	Spénard (CAQ)
Blanchette (PLQ)	(Sherbrooke)	Ouellette (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Giguère (PLQ)	Paradis (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Tanguay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Habel (PLQ)	Plante (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boulet (PLQ)	Hamad (PLQ)	Polo (PLQ)	Vallée (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Proulx (PLQ)	Vallières (PLQ)
Busque (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Reid (PLQ)	Vien (PLQ)
Carrière (PLQ)	Huot (PLQ)	Roberge (CAQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Rousselle (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Kelley (PLQ)	Roy (CAQ)	
		(Montarville)	